

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	19
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGRE et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	40 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Mars 1880.

Bulletin politique.

La France catholique a remporté une grande victoire.

Dira-t-on que M. Ferry a seul succombé dans la lutte ?

Ne soutiendra-t-on pas, avec plus de raison, que M. de Freycinet a engagé la responsabilité du ministère tout entier, et que, devant une majorité aussi considérable, il n'a plus qu'à se retirer ? La presse opportuniste l'invitera à garder un pouvoir qu'elle lui a confié et lui dira, sans doute, qu'un vote du Sénat seul ne peut le renverser, mais il est une autre presse qui n'attendait qu'un nouvel échec pour reprendre contre lui une hostilité avouée.

Peu nous importe, à nous, qu'il meure ou qu'il vive. Témoin de ses faiblesses et de ses concessions au radicalisme, nous en sommes venus à redouter plus la faiblesse qu'à craindre la violence.

Nous n'avons point lieu de nous inquiéter du sort de la loi d'enseignement en deuxième délibération, la majorité acquise ne peut que s'augmenter, parce que le Sénat trouvera, dans l'approbation unanime de tous les vrais amis de nos institutions, une énergie nouvelle pour repousser tous les moyens de persuasion et de séduction que l'on essaiera d'employer.

Ce succès ne doit point nous endormir ; plus que jamais l'union la plus étroite doit nous rapprocher, afin d'opposer au radicalisme une barrière infranchissable. — La lutte ne fait que de commencer, sachons-le ; elle s'étendra, s'avivera, et bientôt nous la verrons se reproduire sous d'autres formes.

Le Sénat a compris cette fois qu'il ne pouvait signer sa déchéance ; il a stigmatisé les moyens du gouvernement si imprudemment et si audacieusement avoués par le ministre de l'instruction publique.

La France catholique applaudira à la noblesse des sentiments exprimés par nos grands orateurs, et la comparant avec la pauvreté et la nudité de leurs adversaires, elle comprendra de quel côté étaient le droit et la justice.

M. Gambetta avait dit : le cléricalisme est l'ennemi, et ses lieutenants répétaient son cri de guerre. — Est-ce sur lui seul que retombera le blâme infligé par ce vote ?

Non, non, il retombera aussi sur le ministère qui est sorti de ses mains et vivait de son souffle. *Suum quique.*

On lit dans l'Union :

« Une majorité, que nous n'espérons pas, sur laquelle nous n'avons pas le droit de compter, a repoussé l'article 7 et condamné la politique violente, arbitraire et inique soutenue avec ardeur par M. le ministre de l'instruction publique, défendue avec une humble résignation par M. le président du conseil.

« Une majorité, disons-nous, s'est prononcée contre un système de gouvernement qui tend à livrer au césarisme jacobin les droits et les libertés de la société française.

« M. de Freycinet n'a pas craint d'accepter la triste tâche d'inviter le Sénat à couvrir de son vote les détestables complications et l'inavouable faiblesse d'un ministère qui se déclare impuissant à résister aux passions radicales.

« Jamais un gouvernement n'a tenu un pareil langage devant une Assemblée. M. le président du conseil n'a rien négligé pour mettre en pleine lumière le véritable caractère de la proposition législative qu'il a tenté de défendre. C'est une mesure politique qu'il réclamait, et sa politique consiste à proclamer que le Sénat doit accorder par peur au radicalisme ce que M. de Freycinet a la singulière prévoyance de ne lui point refuser.

« L'article 7 n'est point l'œuvre de M. le président du conseil, qui regretterait d'en être l'auteur ; mais le radicalisme a parlé, et M. de Freycinet, qui s'incline, ne saurait

comprendre une résistance aux ordres souverains qu'il reçoit et subit.

« Le Sénat lui a prouvé que l'indépendance d'une Chambre française n'était pas soumise aux règles qui décident de l'impuissance ministérielle, et que le respect de la justice et de la liberté pouvait triompher des calculs de la défaillance.

« M. de Freycinet a déclaré que, pour ne point succomber lui-même sous l'oppression radicale, il avait besoin d'opprimer et de livrer des innocents. Il a imploré, il a menacé, il a osé dire que si on ne laissait point à sa modération le soin d'appliquer une loi injuste, il serait contraint de donner libre cours aux passions violentes, et que, n'ayant pu faire le mal, dans les limites qu'il s'était tracées, il devrait faire le pire, au gré de toutes les haines révolutionnaires.

« Le blanc-seing qu'il sollicitait, le Sénat le lui a refusé.

« Nous ne voulons point préjuger les conséquences de ce vote. Nous savons depuis longtemps que le rejet de l'article 7 ne peut manquer de soulever devant nous toutes les difficultés d'une politique nouvelle, et d'amener les péripéties d'une lutte politique dont nous n'ignorons ni le caractère, ni la gravité.

« Mais aujourd'hui il nous convient de ne point regarder au-delà du scrutin du 9, et de ne signaler que le succès des revendications noblement faites par le Sénat au nom du droit et de la liberté. »

C'est aux sénateurs du centre gauche que revient en partie l'honneur de la journée du 9. Les honorables sénateurs de cette portion qui ont apporté à la religion et à la liberté l'appui de leurs suffrages, et qui n'ont pas craint de se séparer en cette occasion du gouvernement, sont : MM. le général comte d'Andlau, Bérard, Béranger, Xavier Blanc, colonel de Chadois, Corne, Dauphin, Denormandie, Dieudé-Desly, général Dubois-Fresney, Dufaure, Dufresne, Gouin, Krantz, Laboulaye, Lagache, de Lasteyrie, de Lespays, Luro, marquis de Maleville, Mangini, Massiet du Biest, comte Rampon, Robert-

Dehault, Robert de Massy, Théophile Roussel, de Rozière, vicomte de Saint-Pierre, Jules Simon, Toupet des Vignes, Tribert, de Voisins-Lavernière, Wallon.

Neuf sénateurs de la gauche n'ont pas pris part au vote ; ce sont : MM. Cherpin, Eymard-Duvernay, Faye, Fourichon, Garnier, Issartier, Litré, Martel, Pons.

M. Challemel-Lacour est le seul ambassadeur qui soit venu prendre part au vote ; il a voté en faveur de l'article. MM. Fournier, de Saint-Vallier, opposés à l'article, MM. Teisserenc de Bort et Pothuau, absents par congé, n'ont pas voté. M. le général Chanzy, qui n'avait point de congé régulier, s'est abstenu.

Dans le dépouillement du scrutin, qui n'a pas duré moins de trois quarts d'heure, plusieurs incidents se sont produits : on a annulé les bulletins au nom de MM. Jouin et Albert Grévy. Or, M. Jouin, étant absent en vertu d'un congé régulier, ne pouvait prendre part au vote, et M. Albert Grévy devait attendre trois jours pleins avant de pouvoir siéger au Sénat.

M. Jouin avait manifesté l'intention de voter contre l'article 7.

Quant à M. Waddington qui était le président du conseil lorsque fut présenté l'article 7, il s'est également trouvé absent par congé.

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES.

C'est au palais du quai d'Orsay, et non à l'Élysée, que se sont réunis les ministres, hier matin, sous la présidence de M. de Freycinet.

M. le président du conseil, en face de la décision des bureaux des gauches, d'une part, n'admettant l'article 7 que comme le minimum des mesures répressives contre les congrégations non-autorisées, et, de l'autre, se décidant à n'interpeller le gouvernement qu'après la seconde délibération, qui com-

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR

JACQUES HERVEY

(Suite.)

L'ignorance de Prosper Malicorne était de notoriété publique ; lui-même ne se faisait aucune illusion sur sa valeur.

Il ne faisait, il est vrai, mourir personne, mais il n'avait jamais guéri un seul malade. Toute sa pharmacopée se bornait à des remèdes de bonne femme que sa mère lui enseignait, à quelques pilules de mie de pain malaxées avec de l'axonge, et à des lochs d'une innocuité parfaite, qu'il faisait venir tout préparés de chez le pharmacien d'Avallon.

Prosper Malicorne avait conservé les habitudes de luxe de toilette de sa jeunesse ; il s'habillait selon les indications de la dernière gravure de mode, se chaussait de bottes vernies, portait une grosse chaîne d'or avec des breloques, un diamant à sa cravate et une énorme bague chevalière à son doigt, — toutes choses qui faisaient l'admiration des dames de Château-Bernard et lui ouvraient le cœur des Vénus campagnardes. Les jeunes messieurs du village croyaient de dépit de ne pouvoir

déployer un luxe semblable, et, dans l'impossibilité de rivaliser avec un astre aussi éblouissant, se contentaient du rôle modeste de satellites. Prosper avait sa cour, ses flatteurs, ses complaisants ; il régnait à Château-Bernard par quelques libéralités de café et la fascination que son luxe exerçait sur le beau sexe.

Le fils avait pour lui la jeunesse et les femmes ; le père tenait les hommes par la bourse, l'influence que donne toujours une grande fortune et les liens de parenté qui, par sa femme, l'unissaient à presque toutes les familles du village. L'un et l'autre, par des moyens bien différents, s'étaient constitués les maîtres, les tyrans de ce petit coin de la Bourgogne. Ils n'étaient pas aimés, mais on les craignait, on les redoutait, on avait besoin d'eux, et cela avait suffi pour leur donner une puissance occulte dont nul ne songeait à s'affranchir.

Plus d'un village, en France, voit s'accomplir dans son sein ce singulier phénomène d'audace extrême d'une part, de pusillanimité, de faiblesse, de lâcheté de l'autre.

Prosper Malicorne pouvait plaire aux Margots de village, mais il n'avait rien, comme aspect, de ce qui charme les femmes intelligentes. Il était grand et fort, mais commun de tournure, trivial de gestes et de langage. Ses yeux manquaient d'expression, sa lèvre était lippue, sa figure était bouffie, son nez visait à l'incarnat, ses mains et ses pieds étaient

lourds, épais, larges, — canailles, en un mot. L'aspect général de sa personne offrait une grande ressemblance avec ces bonshommes en baudruche qu'on craint toujours de voir éclater. C'était une espèce d'Hercule gonflé de viande, de vin bourguignon, de bière et d'alcools de toutes sortes. Le cœur et le peu d'intelligence que lui avait octroyés la nature s'étaient atrophiés dans des excès de table qui se renouvelaient chaque jour.

Tel était, au physique et au moral, l'homme avec lequel le docteur Hervey allait entrer en lutte.

Madame Malicorne servait son mari et son fils, et trouvait, tout en allant et venant, le moyen de prendre son repas ; il est vrai que ce repas était d'une frugalité qui ne pouvait s'expliquer que par l'avarice sordide de cette femme. Il consistait en carottes cuites à l'eau et assaisonnées seulement de poivre et de sel. Le pain qu'elle mangeait était tellement dur qu'il eût déchiré ses gencives, dé-garnies de dents ; elle le tirait d'une cruche remplie d'eau, dans laquelle il trempait depuis le matin. Pour boisson, elle buvait un liquide aigre provenant de la fermentation de fruits gâtés par le temps ou la piqûre des insectes.

Harpagon était un prodige comparé à madame Malicorne !

Jean Malicorne et son fils mangeaient silencieusement.

— Tonnerre ! s'écria tout à coup Jean Malicorne,

que fait donc cet animal de Flageolet ? Il devrait être arrivé depuis une demi-heure.

— Où l'as-tu donc envoyé ? demanda la femme.

— Moi ? nulle part ; seulement j'ai profité de ce qu'il allait à Auxerre pour lui donner une commission.

— Sérieuse ? fit Prosper.

— Très-sérieuse ! répondit Jean Malicorne en regardant fixement son fils.

— Tu as peut-être tort ; ce Flageolet est un mauvais drôle qui ne m'inspire aucune confiance.

Malicorne père haussa les épaules.

— Allons donc ! dit-il, crois-tu que tu vas m'apprendre à connaître les hommes, toi ? Pour un garçon qui a reçu de l'éducation, tu es bien ignorant, puisque tu ne sais pas encore qu'on ne fait pas d'un honnête homme un mouchard.

Prosper rougit ; ces paroles flétrissaient sa conduite au collège d'Auxerre.

— Il fallait me dire tout de suite, répliqua-t-il d'un ton de mauvais humeur, que tu avais quel-qu'un à faire espionner. Et encore ton choix me paraît-il mauvais, car Flageolet est homme à se vendre à tous les maîtres.

Jean Malicorne eut un gros éclat de rire.

— Tu perds la tête, mon garçon ! Sacha, bien une chose : c'est que, lorsqu'on s'est vendu à moi, il n'y a pas de danger qu'on songe à se vendre à un autre. Et puis, celui vers qui j'ai envoyé Flageolet

mence lundi, a été d'avis, tirant une interprétation forcée des paroles prononcées par M. Dufaure, du haut de la tribune, mardi dernier, qu'il fallait employer le temps qu'on avait devant soi à vaincre la résistance du Sénat en proposant une transaction et attendre ensuite le résultat de l'interpellation devant la Chambre qui reculera sans doute devant les conséquences d'une lutte plus prolongée.

Malgré l'opposition assez vive de plusieurs ministres, notamment de MM. Ferry et Tirard, le conseil de cabinet s'est rallié à l'opinion de M. de Freycinet.

Dans les cercles républicains, on reste à peu près convaincu que M. Ferry ne quittera pas sa place.

Nous avons des raisons pour ne pas croire à un amendement de l'article 7. A supposer que le Sénat se décidât à voter un article atténué, quelque chose comme la proposition de M. Eymard Duvernay, la Chambre ne l'accepterait pas. Il paraît donc certain que la loi reviendra à la Chambre, telle qu'elle a été votée par le Sénat. Le conflit existe donc en réalité et il a une gravité incontestable.

Le principal intérêt de la journée parlementaire réside dans la physionomie et les conversations des couloirs, où règne la plus vive animation.

Tandis que M. de Biliat soutient dans un excellent discours un amendement aux tarifs des douanes, tendant à protéger l'industrie chevaline, un grand nombre de députés circulent dans la salle de la Paix en causant du rejet de l'art. 7.

Plusieurs blâment vivement le langage tenu par M. de Freycinet à la tribune du Sénat; d'autres font entendre des menaces à l'adresse de la Chambre haute.

Certains, dans un langage parfois peu parlementaire, annoncent qu'il faut absolument délivrer la France de la « vermine jésuitique ».

On s'interroge au sujet du conseil des ministres tenu hier matin. Le bruit court que M. de Freycinet aurait proposé l'abandon de l'article 7, sauf à introduire dans un projet de loi sur les associations une disposition tendant à frapper la compagnie de Jésus.

Le mot de dissolution a été prononcé à la Chambre des députés, et si nous le relevons à notre tour, c'est pour bien établir l'état de désarroi dans lequel le vote sénatorial a jeté tous les groupes de la Chambre.

Il ne faut certes pas attacher plus d'importance qu'elles n'en méritent à ces manifestations collectives ou isolées de colères assez maladroitement pour ne pouvoir point se dissimuler; mais il y a lieu cependant de tenir compte d'un symptôme qui indique à quel degré de température surchauffée est arrivée l'opinion parlementaire.

La dissolution! qui donc la désire? est-ce la droite? peut-être! Mais à coup sûr ce ne sont pas les 363, qui, pour un grand nom-

n'est point, que je suppose, en état d'acheter les gens qui m'appartiennent.

— Qui est-ce donc, Jean? demande madame Malicorne.

Jean Malicorne ne répondit pas à sa femme, et continuant de s'adresser à Prosper, il dit:

— Devine un peu, pour une fois.

— Est-ce que cela me regarde? fit dédaigneusement l'officier de santé.

— Plus que tu ne le crois, grand bêta! Supposerais-tu, par hasard, que Jean Malicorne, ton père, a besoin de faire espionner les gens avec lesquels il est en relation d'affaires? Apprends donc que, lorsqu'il s'agit d'argent, il me suffit de regarder un homme dans le blanc des yeux pour le forcer à me dire la vérité.

— Le fait est que tu es un fier homme! dit la femme Malicorne, qui professait pour son mari une considération mêlée de respect.

— Alors, dis-moi vers qui tu as envoyé Flageolet, répliqua Prosper, cela m'évitera la peine de chercher.

Malicorne tendit l'oreille vers la cour.

— Tu vas le savoir tout à l'heure; j'entends marcher du côté des écuries; c'est Flageolet, sans doute. Julienne, va ouvrir la porte de communication.

(A suivre.)

ARMAND LAPOINTE.

bre, sont loin de pouvoir compter sur les faveurs du suffrage universel. Qu'on se garde donc de toute résolution trop hâtive, si on ne veut pas se ménager des déceptions trop amères et des regrets trop cuisants.

On assure, parmi les membres du centre gauche, que M. J. Grévy est très-préoccupé de l'agitation parlementaire organisée par M. Gambetta.

M. J. Ferry aurait été froidement accueilli par M. le Président de la République qui l'aurait vivement engagé à n'agir qu'avec la plus grande réflexion dans une situation aussi grave que délicate.

On lit dans la France:

« Après les réunions d'hier, de nombreuses entrevues ont eu lieu dans la soirée. La situation est beaucoup plus embarrassante qu'on ne le croyait tout d'abord; l'opinion émise par M. Allain-Targé sur l'efficacité des lois qu'on invoque et sur la nécessité tout au moins de les examiner de près frappe beaucoup d'esprits. »

M. Clémenceau doit, dit-on, déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi demandant la liberté d'association pour tous les citoyens français.

On annonce comme imminente la démission forcée de M. Denormandie, gouverneur de la Banque, et de M. Dauphin, procureur général à la cour de Paris, qui ont voté contre l'article 7. — Parbleu!

Le prince Constantin Gortschakoff, fils cadet du chancelier de l'empire de Russie, a été mandé télégraphiquement auprès de son père.

On nous affirme que ce voyage n'est pas étranger à l'affaire Hartmann, et nous le croyons d'autant plus volontiers que le prince fera route avec le prince Bakmetieff, deuxième secrétaire de l'ambassade de Russie à Paris, portant le dossier complet et le rapport du prince Orloff au sujet de l'affaire Hartmann.

Le prince de Bismark qui n'eût pas manqué de reprocher à la France d'avoir consenti à l'extradition de Hartmann et qui eût vu dans cet acte la preuve d'une entente franco-russe, fait maintenant un crime au gouvernement français de ne pas avoir livré ce personnage suspect. Il déclare que c'est un encouragement au socialisme et au nihilisme et compte sur ce vieux cliché fait pour surexciter le Czar contre la République et isoler totalement la France.

On prétend, mais nous ne répétons ce bruit que sous toutes réserves, qu'une des causes de la mise en liberté d'Hartmann serait que les sénateurs d'extrême gauche auraient déclaré que, si l'extradition était accordée, ils s'abstiendraient dans le vote sur l'article 7.

Nous avons reproduit une dépêche de Berlin rapportant l'opinion de M. de Bismark sur l'affaire Hartmann.

Le chancelier ne s'est pas exprimé aussi nettement que le *Tageblatt*: il a dû, comme homme d'Etat, garder une certaine réserve qui ne s'imposait pas au même titre à un journal; mais il est facile de comprendre qu'au fond il partage le même avis sur le refroidissement de la Russie à notre égard.

« Les relations de la France et de la Russie, a-t-il dit, ne seront pas rompues d'une manière sérieuse. Le prince Orloff a déclaré, il est vrai, qu'il ne resterait à Paris que comme simple particulier; mais cela n'équivaut pas encore à une rupture ou même à une suspension des relations diplomatiques. »

Cet ambassadeur qui reste à Paris « comme simple particulier », cette rupture qui n'existe « pas encore », tout cela indique suffisamment que la pensée du prince de Bismark est conforme à celle du *Tageblatt*, c'est-à-dire que la France ne peut plus compter sur l'alliance de la Russie que l'on redoutait à Berlin.

Notre gouvernement s'est conduit de manière à satisfaire M. de Bismark; cela suffit à prouver ses vertus patriotiques.

Par suite du départ du prince Orloff, les ambassades de Russie, d'Allemagne et d'Italie à Paris, vont être privées d'ambassadeurs et occupées par des chargés d'affaires.

Il est difficile aux plus optimistes de voir là une amélioration de notre situation diplomatique.

La diplomatie et nos Chambres se préoccupent de l'impression qui sera produite à la cour de Saint-Petersbourg et des instructions qui vont être envoyées au prince Orloff.

Conclusion de la polémique entre M. de Blowitz et les officieux: Le ministre des affaires étrangères a décidé que ses bureaux, et à fortiori son cabinet, seraient désormais fermés au correspondant du *Times*.

Précisément, tous les dires du monde officieux confirment que l'alliance anglo-française traverse une crise. Ce n'est donc pas l'heure de s'aliéner les concours acquis.

On écrit de Londres:

« L'injuste et brutale révocation du général Vinoy a causé une pénible sensation dans les cercles militaires anglais, où ce brave soldat est très-estimé et très-aimé. En Crimée, le campement de la brigade qu'il commandait était le plus voisin de l'armée anglaise, et il rendit à celle-ci, notamment dans les journées de Balaklava et d'Inkermann, de ces services qui ne s'oublient pas. Les remerciements des deux Chambres du Parlement furent votés au général Vinoy, et sir Colin Campbell, devenu lord Clyde, lui laissa un legs de 5,000 liv. st. en souvenir d'estime et de reconnaissance. Ce qui surprend surtout les officiers anglais, chez qui le point d'honneur est très-délicat, c'est qu'il se soit trouvé un officier général pour accepter la succession de son camarade, injustement dépouillé. »

Parmi les fonctionnaires récemment révoqués, dit une correspondance parisienne, on en cite un qui l'a été sur la dénonciation d'une receveuse des postes; celle-ci a certifié qu'il mettait ordinairement sur ses lettres le timbre-poste à l'envers, par moquerie envers la République, qui se trouvait ainsi, au dire de cette cruelle demoiselle républicaine, la tête en bas et les pieds en l'air.

Le *Salut public* annonce que M. Baudy, cordonnier, ancien membre du conseil d'arrondissement et du comité de salut public de Lyon en 1870, vient d'être nommé receveur général des poids et mesures à Paris.

L'épuration continue dans le personnel pénitentiaire.

Deux excellents fonctionnaires, MM. Pailard, directeur de la maison centrale de Melun, et Marquet, directeur de la maison centrale de Rennes, viennent d'être brutalement sacrifiés à des dénonciations politiques.

L'entreprise du chemin de fer à ciel ouvert, entre l'Angleterre et la France, est entrée dans la phase décisive de l'exécution; nous croyons savoir que les ingénieurs hydrographes de la marine, chargés d'opérer le contrôle des sondages en mer, viennent d'être désignés.

Le *Journal officiel* publiait l'autre jour un petit tableau des successions en déshérence. Cette publication, presque mensuelle, est vraiment comique, et plus d'une fois nous avons admiré les règles légales qui forcent une administration — que l'Europe nous envie — à prévenir le public de faits importants comme ceux-ci, par exemple:

« Pierre Boireau, journaliste, décédé à Mascara (Algérie), né à Nîmes (Gard). Actif de la succession, 1 fr. 24. »

Pauvre Pierre Boireau! Voyez-vous ses héritiers prenant le chemin de fer et le bateau à vapeur pour venir recueillir son franc 24 centimes!

Mais qu'est-ce que la succession de l'heureux Boireau, à côté de celle de « Pierre Bonijoli, journaliste à Mascara? — Actif de la succession, 92 centimes! »

Et comme feu Bonijoli est riche à côté de ce dernier habitant de Mascara, Alcide Brunet, boulanger, né à Valenciennes, qui laisse après sa mort un actif de 64 centimes!

Quand l'*Officiel* s'amuse, il est vraiment drôle!

Etranger.

ALLEMAGNE. — On écrit de Berlin, le 8 mars, à la *Gazette de Cologne*:

« On sait qu'une recrudescence de l'émigration se manifeste dans la province de la Prusse occidentale et dans celle de Posen, et que les autorités ont cru devoir adresser de nouveaux avertissements à ce sujet aux habitants de ces provinces. D'après les renseignements officiels, ce sont surtout les manœuvres et les domestiques qui se laissent aller à émigrer en Amérique, en écoutant les choses merveilleuses que leur racontent ceux de leurs parents qui sont déjà dans cette partie du monde.

» Très-souvent aussi, ils quittent l'Allemagne pour se soustraire au service militaire. C'est pourquoi les autorités ont décidé de ne pas donner de passeports aux émigrants lorsqu'un motif de cette nature s'opposera à ce qu'on le laisse partir. L'émigration a, du reste, lieu pour d'autres raisons que celle dont il s'agit plus haut, et l'on annonce même qu'un grand nombre de paysans ont quitté la province de Posen pour aller s'établir en Amérique. »

AUTRICHE. — Vienne, 10 mars. — On mande de Raguse qu'un incendie a éclaté mardi matin à Névesigné dans la maison d'un Turc. Un vent violent soufflait ce jour-là; les trois quarts de la ville ont été réduits en cendres. La résidence du commandant des troupes, celle de l'autorité civile du district, la poste, le bureau du télégraphe et l'ambulance ont été incendiés.

On a pu sauver le bureau des contributions et le magasin des vivres. Il n'y a pas eu de morts à déplorer; mais un grand nombre de personnes sont sans asile. Dans le nombre figurent deux compagnies de soldats.

Chronique militaire.

M. le ministre de la guerre vient de décider que la tournée des conseils de révision commencera le 29 mars et devra se terminer le 16 juin suivant au plus tard.

Une revue d'appel des hommes à la disposition et des hommes du service auxiliaire devant cette année avoir lieu au chef-lieu de chaque canton, le jour de la séance du conseil de révision, l'itinéraire devra être réglé de manière que deux cantons ne soient jamais visités le même jour, à moins de circonstances exceptionnelles.

M. le ministre insiste d'une manière particulière sur le soin à apporter dans la visite des jeunes gens, de manière à ne comprendre dans la première partie du contingent que des hommes réellement aptes à faire un service armé.

Pour les jeunes gens dont la taille est inférieure à 4 mètres 54, et ceux dont la constitution n'est pas suffisamment développée, ils ne doivent jamais être classés dans les services auxiliaires qu'après ajournement.

Conformément à un avis du conseil d'Etat du 28 octobre 1879, le soin de prononcer la radiation des soutiens de famille ayant cessé d'en remplir les devoirs, sera confié au conseil de révision dans chaque canton, et non plus au conseil de révision spécial siégeant au chef-lieu de département.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Société des Courses de Saumur.

L'assemblée générale de la Société des Courses de Saumur a eu lieu le dimanche 29 février, dans une des salles de la Mairie, à une heure de l'après-midi, pour la reddition des comptes de l'exercice 1879.

M. le Secrétaire-Trésorier a ainsi exposé la situation financière de la Société:

RECETTES.

Subventions diverses accordées à la Société par l'État, la Ville, la Société d'encouragement, le Conseil général et le Chemin de fer d'Orléans	8.700 fr.
Don de M. A. Joubert, sénateur de Maine-et-Loire	200 »
Montant des souscriptions	5.920 »
Recettes sur l'hippodrome	2.220 »
Entrées restées au fonds de courses	600 »
Total	17.640 fr.

DÉPENSES.

Solde des prix donnés	11.850 fr.
Location de l'hippodrome	400 »
Construction des tribunes, tracé de la piste, etc.	4.850 »
Hommes de service, cavaliers de manège, gendarmes, soldats du château, etc., etc.	355 »
Frais d'impression	252 50
Affichage, affranchissement	439 20
Construction de barrières à demeure sur le parcours du steeple-chase (travail exceptionnel)	795 »
Dépenses diverses	681 60
Total	16.323 20

De ces comptes, il résulte, pour l'année 1879, un excédant de recettes sur les dépenses de 4.276 70
Il convient d'ajouter qu'il restait des exercices précédents 5.455 27

L'actif en caisse de la Société est donc de 6.734 97

L'assemblée générale a approuvé, à l'unanimité des membres présents, les comptes rendus par le Trésorier, et elle a voté des remerciements à la Commission.

THEATRE DE SAUMUR. — Nous ne saurions trop appeler l'attention du public sur la représentation qui sera donnée demain soir samedi au théâtre, et dont nous publions plus loin le programme. Les journaux de Paris sont remplis d'éloges pour le merveilleux talent de M. Hermann dont la réputation comme prestidigitateur est européenne.

ASSOCIATION ARTISTIQUE. — Le Conseil municipal d'Angers a repoussé mercredi une proposition tendant à faire allouer, au directeur du théâtre, l'orchestre à titre de subvention. Le sort de l'Association artistique d'Angers dépendra désormais de la plus ou moins grande bonne volonté du directeur. Qui sera-t-il ? L'Association est d'accord avec M. Chavannes ; le maire tiendra-t-il compte des efforts tentés et des services rendus par cet honnête homme qui a toujours su faire honneur à ses affaires ? Nous ne le savons pas encore et voulons espérer que les intérêts de la ville seront sa seule préoccupation ; l'Association a fait des propositions superbes à l'administration. Seront-elles repoussées ? (Étoile.)

LES GLACES DE LA VISTULE.

Les habitants des bords de la Vistule ont été moins heureux que ceux des rives de la Loire. Voici une dépêche que le *Daily News* a reçue de Vienne (Autriche) :

« La glace, sur la Vistule, a rompu une digue près de Dzikoff, sur la frontière russe. Trente villages sont inondés, plusieurs sont détruits. »

On sait que la Vistule est le grand fleuve qui prend sa source aux monts *Carpathes*, frontières de Silésie, passe à Cracovie, arrose la Galicie ou Pologne autrichienne, se dirige ensuite sur Varsovie, et traverse la Pologne prussienne, au nord de laquelle il se jette dans la mer Baltique par plusieurs embouchures.

Fontevrault.

Nous apprenons la mort, à la maison centrale de Fontevrault, du nommé Jean-Baptiste Lafosse, dont la vie a été un véritable roman.

Il était né à Villebaudou (Manche), en 1845.

À l'âge de 15 ans, il fut condamné à six mois de prison pour vol et escroquerie ; puis, à 22 ans, il fut encore condamné à cinq années d'emprisonnement, qu'il subit au Mont-Saint-Michel.

Après l'expiration de sa peine, ayant endossé la soutane et s'étant donné pour vicaire général de Blois, il ne tarda pas à être

condamné pour faux et attentat à la pudeur à dix ans de travaux forcés. Il subit cette dernière peine au bague de Brest.

Après ces trois condamnations, Lafosse disparut et devint M. Raynal Duplessis de Fontanelle ; il fut tour à tour garde-malade et infirmier dans plusieurs hôpitaux. En 1863, il était honteusement chassé de Saint-Dizier.

C'est alors qu'il reprit la soutane et fit de nombreuses dupes parmi les membres du clergé, dans les diocèses de Reims, de Meaux et de Rennes.

Quelque temps après, il fut arrêté à Toulouse ; mais le parquet, après onze mois de recherches, ne put pas établir sa véritable identité, et on fut obligé de le condamner à cinq ans de prison et cinq ans de surveillance, sous le nom de Raynal Duplessis de Fontanelle.

Il fut libéré en 1869. Depuis cette époque jusqu'en 1871, on a toujours ignoré comment il avait vécu.

En 1872, on le retrouve en France, encore sous des habits religieux, et trois mois après à Valence, où il cherchait à se faire passer pour l'évêque de Pise.

Enfin, le 9 janvier 1874, il fut arrêté à Bourges et condamné, au mois de mars, par le tribunal correctionnel, à dix années d'emprisonnement, qu'il subissait à la maison centrale de Fontevrault.

Là devaient s'arrêter les exploits de cet homme extraordinaire, dont les diverses incarnations ont dépassé celles du Vautrain de Balzac. Il vient de mourir, âgé de 65 ans seulement.

Au concours du tir aux pigeons qui a eu lieu le 3 mars à Paris, M. Antonin de la Robardière, de Loudun, a remporté un grand prix, sur 26 concurrents ; il a tué 6 pigeons sur 6.

Encore une comète. — On annonce, dans le monde astronomique, l'apparition prochaine d'une comète de dimensions considérables. Cet astre errant aurait été signalé en Amérique, et, d'après les calculs des savants spéciaux, il se dirigerait dans le ciel de façon à être bientôt visible.

Si vous connaissez le porteur du numéro 285,079 des obligations communales 1879, vous pouvez le prévenir charitablement que cent mille francs l'attendent au Crédit foncier.

A moins pourtant qu'il insiste pour vous vendre son titre, auquel cas, croyons-nous, il serait de mauvais ton de lui refuser.

ANGERS.

Depuis mercredi soir, l'émotion est grande dans le faubourg Saint-Michel. A tort ou à raison, le bruit courait que la police donnerait 50 fr. à ceux qui découvriraient le farceur qui remuait tout le quartier depuis si longtemps. De pauvres femmes, désirant gagner la somme promise, se perchèrent sur les toits et aperçurent le jeune X... qui lançait des projectiles. Descendre et le dénoncer fut l'affaire d'un instant.

X..., interrogé, fut emmené en prison malgré ses dénégations.

Hâtons-nous de dire que la majorité des habitants du faubourg ne croient pas à la culpabilité de l'accusé qui, lui-même, a eu dans sa boutique plusieurs carreaux de cassés.

Quoi qu'il en soit, ce ne sont pas des étrangers qui s'amuse ainsi, car dès qu'un agent de police passé dans le quartier, aussitôt un sou, enveloppé dans du papier, tombe à ses pieds, et sur ce papier se trouvent quelques mots à son adresse et portant son nom. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

TOURS.

Comme pour répondre indirectement au vote mémorable du Sénat, M. Rivière, maire de Tours, fait publier aujourd'hui un arrêté en date du 11 novembre 1879 qui interdit les processions sur la voie publique dans l'étendue de la commune de Tours.

Faits divers.

Dimanche soir, au moment où les habitués du théâtre de Rochefort se disposaient à aller assister à la représentation des *Deux Orphelines*, une triste nouvelle se répandait dans la ville : M. Jagmet, directeur du théâtre, venait de mourir à Angoulême. Une

seconde dépêche, plus explicite, apprenait que ce malheureux s'était asphyxié dans une chambre de l'*Hôtel de la Croix-d'Or*.

On attribue généralement les funestes résolutions de M. Jagmet aux embarras dans lesquels il se trouvait pour le règlement de sa saison dramatique. Après avoir loyalement tenu ses engagements jusqu'au dernier mois, M. Jagmet devait trouver, pour lundi dernier, une somme de 4,000 fr. environ pour payer intégralement ses artistes. Ses recherches avaient été vaines sans doute et, dans un moment d'aberration, M. Jagmet a mis fin à ses jours.

Un jeune homme habitant Angoulême depuis quelque temps et possédant d'une folle passion pour une belle qui l'avait éconduit, a essayé lundi soir, en proie au plus violent désespoir, de mettre fin à ses jours.

Mais avant de mourir il avait tenu à faire savoir à la cruelle qu'elle seule était cause de son trépas. Il avait donc envoyé à une de ses amies, par l'entremise d'un commissionnaire, une lettre dans laquelle il lui faisait part de son dessein.

Le messager fit telle diligence que l'éveil fut donné à temps. On dut enfoncer la porte de l'appartement où l'amoureux s'était enfermé avec un réchaud rempli de charbon allumé.

Grâce à l'air du dehors qu'on fit pénétrer dans la pièce, le pauvre diable fut arraché à la mort.

On espère que ce drame finira, comme toute bonne comédie.... par un mariage.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 11 mars.
Les affaires sont à peu près nulles. Les tendances ne sont pas bien prononcées, et il est difficile de savoir si la période d'accalmie que nous traversons doit bientôt cesser ou se prolonger pendant quelque temps encore.

Le 3 0/0 se maintient à 82.75 ; amortissable, 84.40 ; 5 0/0, 116.40.

Les fonds étrangers ont une assez bonne tenue : Italien, 81.45 ; obligations égyptiennes, 276 ; Florin, 74.75. Le 5 0/0 russe 1877 s'est un peu raffermi et l'on va sans doute renouer les négociations concernant le nouvel emprunt de la Russie.

Banque de France, 3,205 ; Crédit foncier, 1,085. Dans sa dernière séance hebdomadaire, le conseil d'administration du Crédit foncier a autorisé pour 63 millions de nouveaux prêts communaux et pour 4 1/2 millions de prêts hypothécaires.

Les obligations communales de l'émission en cours sont l'objet de demandes ininterrompues aux guichets de la Société et à ceux des recettes générales et particulières des finances. Cette valeur offre aux capitaux un placement avantageux et sûr.

Comptoir d'Escompte, 880 ; — Société générale, 560 ; — Crédit lyonnais, 928.75.

Le Crédit mobilier se négocie à 710. — Les actions de la Rente foncière parisienne donnent lieu à des échanges très-actifs ; le mouvement de hausse de cette valeur ne paraît pas épuisé.

Les transactions sur les actions des Compagnies de chemins de fer n'ont qu'une médiocre importance. Le Suez se traite à 836.25 ; Omnibus, 1,280 ; Voitures, 538.75.

Théâtre de Saumur.

Samedi 13 mars 1880,
UNE SEULE REPRÉSENTATION DE

HERMANN

Le merveilleux HERMANN (de Vienne)
Le célèbre Prestidigitateur

Qui, dernièrement, a fait courir tout Paris, pendant 60 représentations, au théâtre des Nouveautés.

PROGRAMME.

1^{re} PARTIE. — 1. La Carte Générale ; 2. Le Mouchoir Serpent ; 3. L'île des Canaris ; 4. L'Omélette ; 5. L'Avare ; 6. La Nouvelle Création.
2^e PARTIE. — 1. Un Tour de Mathématiques ; 2. La Mouche Volante ; 3. Le Bâton Aérien ; 4. L'Anneau en Danger ; 5. Une Transformation ; 6. La Pêche et le Revers.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL

de 500 millions
EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0
Avec Lots

ENTIÈREMENT CONFORMES AU TYPE DES OBLIGATIONS COMMUNALES ÉMISES LE 5 AOUT 1879.

Par arrêté de M. le Ministre des Finances, en date du 27 décembre 1879, le Crédit Foncier a reçu l'autorisation de faire un nouvel Emprunt communal de 500 millions. Cet Emprunt était devenu nécessaire par suite de l'emploi, aujourd'hui complet, des fonds provenant de l'émission des obligations communales du 5 août 1879. Une décision ministérielle du 8 janvier 1880 a autorisé le Crédit Foncier à émettre immédiatement, sur les 1 million d'obligations formant la totalité de l'Em-

prunt, le nombre de titres nécessaires pour réaliser une somme de 270 millions, correspondant aux nouvelles demandes d'emprunt des communes.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par	100.000 fr.
1 — — — — —	25.000 »
6 obligations remboursées par 5,000 francs, soit	30.000 »
48 obligations remboursées par 1,000 francs, soit	48.000 »

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200.000 fr. et 318 lots par an pour 1.200.000 fr.

Le 1^{er} tirage aura lieu le 5 avril 1880.

Les obligations sont numérotées de 1 à 1,000,000 et forment 100 séries de 10,000 titres. En cas de remboursement par anticipation des prêts communaux pour lesquels l'Emprunt est émis, le Crédit Foncier rachèterait au pair, à la suite d'un tirage spécial, une ou plusieurs séries dudit emprunt, afin de maintenir (art. 76 des statuts) l'équilibre entre les prêts et les titres en circulation. Les obligations ainsi rachetées continueront à concourir aux tirages et pourront être émises de nouveau, après réalisation d'autres prêts communaux.

Les intérêts des obligations sont payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier, et dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :
A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ;
DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

LE PLUS GRAND SUCCÈS DE LIBRAIRIE est, sans contredit, l'*Album* publié par la *Maison du Pont-Neuf*, à Paris. Nous recevons, aujourd'hui, celui qui vient de paraître (*Printemps et Été 1880*), contenant les nouveaux modèles de vêtements pour hommes, jeunes gens et enfants. Cette maison réalise des merveilles, et nous déclarons qu'elle vient encore de les surpasser ; aussi, nous engageons nos lecteurs, dans leur intérêt, à demander l'*Album-catalogue 1880* orné de la belle collection de gravures de Modes, qui leur sera adressé gratis et franco, au retour du courrier, par les *Directeurs de la Maison du Pont-Neuf*, à Paris.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :
REVALESCIERE

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelu Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revaléschiere du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revaléschiere m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revaléschiere. LÉON PRYCLER, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La *Revaléschiere chocolatée*, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean. — GONDRAND ; Besson, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

